



Le club de gymnastique artistique Gadbois (le club) vous remercie d'y avoir inscrit votre enfant !

Le club est un organisme à but non lucratif qui travaille en partenariat avec la ville de Montréal et qui est dirigé par un groupe de parents bénévoles élus lors de l'assemblée générale annuelle.

Tous les gymnastes ainsi que leurs parents s'engagent à respecter le Règlement du club ainsi que ceux de la Fédération québécoise de gymnastique. Le non-respect d'un article du Règlement peut entraîner une série de mesures pouvant aller jusqu'au renvoi du club.

## RÈGLEMENT DU CLUB

### 1. Tenue vestimentaire

- a) Pour le secteur récréatif (à l'exception des groupes de Baby gym), l'uniforme du club est obligatoire à chaque cours : maillot pour les filles, shorts et t-shirt du club pour les garçons. L'enfant ne pourra pas participer au cours sans son uniforme. Le club ne prête pas d'uniforme.
- b) Les vêtements achetés au club, neufs ou usagés, ne sont ni échangeables, ni remboursables.
- a) Les chaussures et chaussettes sont interdites dans le gymnase.
- b) Les cheveux doivent être attachés en tout temps.
- c) Le port de bijoux est interdit.

### 2. Nourriture

- a) Aucune nourriture ne doit être consommée à l'intérieur du gymnase.
- b) Les arachides et les noix de même que les produits qui en contiennent ne sont pas permis comme collation.

### 3. Accès au gymnase

Par mesure de sécurité, l'accès au gymnase est strictement réservé aux gymnastes ayant un cours et au personnel. Il est formellement interdit aux parents de pénétrer dans le gymnase.

### 4. Sortie du gymnase

Après son cours, si l'entraîneur n'a pas le temps de rester avec lui, un enfant dont les parents sont en retard devra attendre dans le bureau que ses parents arrivent, avant de s'habiller. Les enfants n'ont pas le droit de quitter le club seuls, à moins que le parent ne signe une décharge au bureau du club.

### 5. Retard

Les parents dont les enfants ont un cours se terminant à 20h00 ont droit à 10 minutes de retard. À compter de 20h10, il leur sera facturé 1\$ la minute. Une facture leur sera envoyée par courriel et le montant devra être payé avant le prochain cours de l'enfant, sans quoi il ne sera pas autorisé à y assister.

## 6. Informations

Les informations importantes sont envoyées par courriel à chaque membre et sont également affichées sur le babillard dans le couloir. Toute information affichée sur le babillard sera supposée connue par les parents.

## 7. Levée de fonds

Deux levées de fonds se tiennent durant l'année, soit une par session, afin de financer l'achat de matériel gymnique ou des activités particulières organisées pour vos athlètes. Chaque famille doit obligatoirement y participer ou faire un don durant cette période.

## 8. Paiement

a) **Secteur récréatif** : le paiement doit s'effectuer par chèque ou en argent comptant lors de l'inscription.

b) **Secteurs CR et compétitif** : le paiement doit s'effectuer par chèque ou en argent comptant selon l'une des deux options suivantes :

- effectuer un paiement lors de l'inscription équivalent au coût de la carte de membre plus le montant du premier mois plus le montant du bénévolat et remettre une série de chèques postdatés en date du premier de chaque mois  
OU
- effectuer un paiement lors de l'inscription équivalent au coût de la carte de membre plus le montant du premier mois et effectuer vos autres paiements au plus tard le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

c) **Camp** : le paiement doit s'effectuer par chèque ou en argent comptant lors de l'inscription selon l'une des deux options suivantes :

- effectuer le paiement complet lors de l'inscription  
OU
- effectuer un paiement correspondant à 50 % des frais totaux lors de l'inscription et effectuer un 2<sup>e</sup> paiement correspondant au solde au moins deux semaines avant le début de l'activité.

d) En cas d'un retard de paiement votre enfant ne pourra pas participer à son cours. Il devra attendre que vous veniez le chercher au secrétariat. Vous serez avisé par téléphone.

e) Tout chèque qui sera refusé par votre institution financière entraînera automatiquement des frais de 25 \$ payables au club avant le prochain cours, et l'obligation de payer désormais en argent comptant au club.

## 9. Bénévolat

Chaque membre dont un ou des enfant(s) fréquente(nt) le secteur CR ou compétitif du club devra effectuer un minimum de 5 ou 10 heures de bénévolat durant l'année que ce soit lors des compétitions organisées par le club, de sorties lors des camps ou de toute autre activité déterminée par le club. Pour comptabiliser vos heures de bénévolat, vous devez remplir, à chaque fois, une fiche de bénévolat disponible sur demande.

Lors de l'inscription, un montant de 50 à 100 \$ additionnel vous sera facturé. Ce montant vous sera crédité lors de l'inscription l'année suivante lorsque les heures requises de bénévolat auront été complétées. Si vous n'avez pas rempli vos engagements à titre de bénévole au cours de la saison précédente, vous devrez faire un nouveau chèque pour payer vos heures d'absence à titre de bénévole.

10. Politique de remboursement

- a) Tout cours manqué ne peut être remboursé, déplacé ou crédité.
- b) Les cours ne sont pas remboursables sauf si le remboursement est demandé avant le début de la session ou sur présentation d'un billet du médecin. Dans ce dernier cas, le montant sera établi au prorata du nombre de cours restants. Lors de tout remboursement, des frais administratifs de 50 \$ s'appliquent. Il est à noter que les frais de la carte de membre ne sont remboursables dans aucun cas. Un cours peut uniquement être remboursé si la demande est effectuée au minimum 24h avant le cours (deux semaines pour le camp d'été).

11. Annulation ou modification d'un cours

- a) Le club se réserve le droit d'annuler un cours sans remboursement en cas de tempête de neige ou toute autre cause hors de notre contrôle telle une panne d'électricité. Toute activité organisée par le club - comme une compétition, une évaluation ou un spectacle - peut remplacer un cours.
- b) Les entraîneurs et les horaires sont sujets à modifications sans préavis.

12. Photos

En inscrivant votre enfant au club de gymnastique artistique Gadbois, vous acceptez que des photos de votre enfant soient prises et diffusées sur le site internet du club. Les périodes de prise de photos vous seront signalées à l'avance. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, signalez-le au club.

13. Respect

Le club exige de chaque membre qu'il respecte l'ensemble du personnel. Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.

14. Le club se réserve le droit de refuser ou d'annuler une inscription.

15. Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

16. Aucun animal n'est admis dans les locaux du club.

Le Club de gymnastique artistique Gadbois

Nom de gymnaste : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



Thank you for registering your child at Gadbois Gymnastics Club!

The Gadbois Gymnastics Club is a nonprofit organization managed by a group of volunteer parents.

Here are some basic rules of our club. By registering here, you are agreeing to respect these rules, which should be read and understood by all.

#### RULES OF THE CLUB:

##### 1. Clothing

- a. For the recreational sector (except for Baby Gym), the club uniform is mandatory for each class : leotard for the girls, shorts and club T-shirts for the boys.
- b. Clothing bought at the club, either new or used, is neither refundable nor exchangeable.
- c. Shoes and socks are not allowed in the gym.
- d. Hair must be tied up.
- e. Wearing jewellery is not allowed in the gym.

##### 2. Food

- a. No food is to be consumed in the gym.
- b. Peanuts and all nut products are not allowed in snacks or meals in the club.

##### 3. Access to the gym:

For safety reasons, access to the gym is strictly reserved for gymnasts during their scheduled class times and for staff members. Parents are not allowed in the gym.

##### 4. After the class

After the class, if the coach does not have time to stay with him, a child whose parents would be late have to wait for his parents in the office before getting dressed. Children do not have the right to leave the club alone, unless parents sign permission at the club office.

##### 5. Lateness

Parents having a child finishing his class at 8 PM are allowed to be 10 minutes late. Starting 8:10 PM, it will cost you \$1 per minute. You will receive the bill by e-mail, and the amount will have to be paid before your child's next class, or he won't be allowed to enter the gym.

##### 6. Information: Important information is sent by email to every member of the club and will also be posted on the bulletin board in the waiting room. Every information on the wall will be considered known by parents.

##### 7. Fundraising: Two fundraisers will be done during the year, one per session, in order to finance the purchase of new material and organized activities for the athletes. Each family must participate or make a donation during this period.

## 8. Payment

- a. Recreational: Payments must be made by check or in cash in full at the time of registration.
- b. CR and competitive: The payment must be made by check or cash according to the two options below:
  - i. One payment equivalent to the cost of the membership card plus the amount of the first month and leave a series of post-dated checks for the first of each month.
  - ii. One payment at the time of registration for the cost of the membership card plus the first month plus the volunteering and a payment by the first of each month thereafter.
- c. Camp: the payment must be made by check or cash by one of the following options:
  - i. Payment in full at the time of registration
  - ii. One payment of 50% of total cost at the time of registration and the second payment of 50% two weeks before the first day of camp.
- d. In case of a late payment your child may not participate in his class. They must wait in the office and you will be called to come pick them up.
- e. Any returned checks will insure an automatic fee of \$25 payable to the club before the next class, and the obligation of paying the club by cash only from now on.

9. Volunteering: Each member with children in the CR or competitive sectors of the club must do a minimum of 5 or 10 hours of volunteering during the year, either as part of competitions, outings, or other activities. To count your volunteering hours, you must fill out and sign a form available at your request in the office. During the registration, a fee of \$50 or \$100 will be charged. This amount will be credited for the next year if you have completed the minimum number of volunteering hours over the past year. If you have not volunteered during the year, a new \$50 or \$100 fee will be payable for the next year.

## 10. Reimbursement policy:

- a. Missed courses cannot be reimbursed, replaced, or credited.
- b. The classes are not reimbursable except if the reimbursement is requested before the beginning of the session or with the presentation of a note from a doctor. In this second case, the amount reimbursed will be prorated depending on the number of classes left in the session. With a full-session reimbursement, an administrative fee of \$50 will apply, and the cost of the membership card may not be refunded. A class can only be refund if the demand is made at least 24h before the class.

## 11. Cancellation or modification of a class

- a. The club reserves the right to cancel a class without refund in the case of a snow storm or other event out of our control such as an electrical outage. All activities organized by the club such as a competition, evaluation, or show, may replace a regularly scheduled class.
- b. The coaches and class times are subject to change.

12. Pictures: By registering your kid to the Gadbois Gymnastics club, you allow the club to take pictures of your kid that might appear on the website. The picture periods will be announced in advance by e-mail. If you don't want the club to take pictures of your child, please let the club know.
13. Respect: The club asks each member to respect the entire staff at Gadbois. No physical or verbal abuse will be tolerated.
14. The club reserves the right to refuse a registration.
15. The club is not responsible for objects lost or stolen.
16. No animal is allowed in the club.

Gadbois Gymnastics Club

Name of gymnast: \_\_\_\_\_

Parent signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_